

# COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

Envoyé en préfecture le 20/04/2021  
Reçu en préfecture le 20/04/2021  
Affiché le   
ID : 080-218001451-20210420-D202107BUS-DE

DELIBERATION : n° 2021/07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres au Conseil Municipal : 11                      Convocation du 22/03/2021  
Présents : 08  
Excusés : 01  
Absent : 02

### SEANCE DU 29 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit du mois de Mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER Maire

#### Étaient présents :

- Mme POIZEAUX Nicole,
- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. BOISSIERE Ridha
- M. HERIN Christophe,
- M. Marc VANNES,
- M. POIZEAUX Patrick,
- M. MANSARD Alain,

#### Absents :

- Mme CORDONNIER Manhattan

#### Absents Excusés

- M. DELY Jean-Michel

Pouvoir : M. DELY Jean-Michel à - M. POIZEAUX Patrick,

Secrétaire de Séance : M. HERIN

### 1. Délibération travaux de rénovation du pignon de la mairie

Monsieur Le Maire informe,

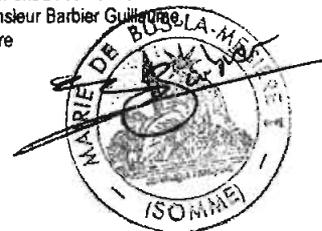
les membres du conseil qu'il reçut des devis pour les travaux de rénovation du pignon de la mairie et du mur arrière du préau, à savoir :

- DEBOOM Geoffrey
- ETS FEUTREZ

Il propose aux membres du conseil de délibérer pour choisir l'entreprise qui devra intervenir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de prendre l'entreprise DEBOOM pour les travaux de rénovation du pignon et de réparation du mur arrière du préau et Autorise monsieur Le Maire à signer le devis

Pour extrait conforme  
Monsieur Barbier Guillaume  
Maire



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

et transmission

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.